

LE COTENTIN TOUJOURS PLUS REDOUTABLE AVEC SES DÉCHETS : -20% DE DÉCHETS ENFOUIS !

Jeudi 13 juillet, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, accompagné de Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente en charge des Relations avec les Territoires, du Cadre de Vie et de la Ruralité, de Ghislain DUBOIS, Maire du Ham et de Jean-Marc HERAMBOURG, Directeur régional de Veolia, a présenté les premiers résultats encourageants de l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers réalisés en 2022.

Le Cotentin mobilisé face aux enjeux climatiques

Le Cotentin s'est fixé comme objectif d'être un territoire exemplaire face au dérèglement climatique. Pour cela, l'Agglomération a déployé plusieurs actions afin d'avoir un impact concret

pour préserver le cadre de vie des habitants avec :

- l'organisation du réseau de transports Cap Cotentin afin de réduire l'usage individuel de la voiture ;
- la mise en place de la réduction des déchets et de leur enfouissement ;
- la lutte contre les passoires énergétiques avec le programme Je Renov'en Cotentin ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- la prévention des inondations ;
- la valorisation des circuits courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

La gestion des déchets, un enjeu pour le climat

Pour accompagner la dynamique citoyenne de réduction des déchets et les obligations légales liées à l'extension des consignes de tri, le Cotentin s'était notamment fixé l'objectif ambitieux de réduire de 50% les déchets enfouis dans le Cotentin et de proposer une solution de tri à la source pour les biodéchets (déchets organiques).

En 2022, le Cotentin a débuté sa réorganisation avec l'harmonisation de ses déchèteries au 1^{er} janvier 2022. Ce 1^{er} échelon d'une nouvelle politique de préservation de l'environnement a permis d'étendre les créneaux horaires

et les jours d'ouverture au dimanche pour deux déchèteries, afin que chaque habitant puisse disposer d'une déchèterie ouverte à moins de 15 min de son domicile.

En mars 2022, les habitants du Cotentin ont pu bénéficier, sur simple demande de leur part, d'un composteur mis à leur disposition gratuitement.

Dès juin 2022, la révolution débutait pour les habitants du territoire avec plusieurs nouveautés :

1. 100% des emballages et des papiers peuvent être déposés dans le bac jaune. A présent tous les territoires français proposent les mêmes consignes de tri, ce qui facilite le geste.
2. La possibilité de trier sans bouger de chez soi avec une majorité des habitants passés en collecte en porte-à-porte pour le bac jaune et gris.
3. La mise à disposition gratuite du matériel de tri

L'heure du bilan

Seulement 6 mois après le passage total au nouveau mode de gestion, le territoire comptabilise déjà une réduction de 20% des déchets enfouis et une augmentation de 38% des déchets recyclés (comparaison faite entre le 1^{er} trimestre 2022 et le 1^{er} trimestre 2023).

« L'objectif que nous nous étions fixé était ambitieux. Jusqu'à présent, l'équivalent de 5 Tour Eiffel était enfoui chaque année dans le Cotentin. Avec l'extension du tri, nous avons déjà diminué de 20%, soit une Tour Eiffel en moins, souligne David MARGUERITTE, le Président de l'Agglomération du Cotentin. Cela montre que la réorganisation mise en place a fait ses preuves, mais la réduction de nos déchets est un combat de tous les jours.

Le souhait de s'améliorer et de faire évoluer nos pratiques sont encore bien présents au travers de plusieurs études en cours. Au-delà de cela, le Cotentin ne cessera de sensibiliser et accompagner ses habitants pour tendre toujours plus vers le zéro déchet, car le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ».

« Chez Veolia, nous considérons le déchet comme une ressource, précise Jean-Marc HERAMBOURG, Directeur Régional Normandie de Veolia. C'est la raison pour laquelle, l'Ecopôle du Ham, partenaire historique du Cotentin, s'engage à réduire les déchets enfouis conformément à la réglementation ainsi qu'au plan régional de gestion des déchets. Au Ham, nous trions plus de 10000 tonnes/an d'encombrants issus des déchetteries pour en extraire les déchets interdits en enfouissement tels que le plâtre, les déchets électroniques et les déchets dangereux. Surtout, depuis plus d'un an, les déchets enfouis au Ham contribuent à produire du biométhane directement injecté dans le réseau local GRDF de distribution de gaz. Il constitue une énergie renouvelable, stable et bas carbone qui se substitue au gaz fossile. Et nous souhaitons continuer à investir dans le Cotentin pour développer la production d'énergie locale issue des déchets et offrir de nouveaux services, tels qu'une déchèterie dédiée aux professionnels, tout en pérennisant des capacités de stockage pour les déchets ultimes ».

Le Cotentin, toujours plus redoutable avec ses déchets

Les premiers résultats de la réorganisation des collectes sont encourageants. Pour autant le Cotentin souhaite poursuivre ses efforts pour atteindre pleinement ses objectifs de réduction des déchets avec plusieurs actions fortes :

1. Renforcer la collecte du verre avec l'installation de nouvelles colonnes de tri ;
2. Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement auprès des habitants.

- Tél. : 02 33 53 92 04.

Les bonnes pratiques

Le tri ne prend pas de vacances dans le Cotentin. Que l'on soit un habitant permanent, un touriste de passage ou un usager de résidence secondaire, nous sommes tous concernés par le tri et le devenir des déchets que nous émettons.

Pour que la collecte se passe bien, quelques règles doivent être appliquées :

- Déposer ses bacs aux bons horaires (la veille au soir, sauf pour l'hyper centre de Cherbourg-en-Cotentin)
- Présenter les bacs fermés
- Consulter le site internet lecotentin.fr pour connaître son jour de collecte et demander un nouveau bac
- Respecter les consignes de tri (cf memotri)
- Utiliser un sac fermé hermétiquement et sans trou pour les déchets du bac gris (permet d'éviter la présence de larves de mouche)
- Déposer ses emballages en vrac dans le bac jaune
- Nettoyer ses bacs

Contact

Pour toutes questions sur le tri, les habitants concernés peuvent poser leurs questions sur :

- prevention.dechets@lecotentin.fr
- la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »